

1. Organisateur, périmètre d'application et acceptation des conditions de participation

- 1.1. Le concours est organisé par Valtra Inc., 2 Valmetinkatu, 44200 Suolahti, Finlande (« AGCO »). Les messages pour AGCO doivent être envoyés à l'adresse courriel suivante : valtra.communications@agcocorp.com.
- 1.2. Ces conditions de participation s'appliquent aux concours organisés par AGCO.
- 1.3. AGCO se réserve le droit d'imposer des conditions spéciales pour la participation aux concours individuels. Elles seront publiées sur la page du concours correspondant sur le site d'AGCO.

2. Admissibilité à la participation et aux gains

- 2.1. Seuls les sociétés et les consommateurs sont autorisés à participer au concours et à remporter des prix. Les personnes physiques souhaitant participer doivent avoir au moins 18 ans. Les salariés d'AGCO, des sociétés affiliées à AGCO, les agences engagées par AGCO et les membres des familles de leurs salariés respectifs ne peuvent pas participer.
- 2.2. Chaque participant ne peut s'inscrire qu'une fois au concours, et uniquement en son nom.

3. Conditions générales, procédure et conditions d'admissibilité spéciales du concours

- Le tirage au sort du concours Early Bird s'applique à toutes les inscriptions qualifiées pour l'événement virtuel de lancement de la Série Q « Release the Beast » reçues entre le 29 juin 2022 à 00h00 CET et le 15 juillet 2022 à 23h59 CET.
- Le tirage au sort du prix principal s'applique à toutes les inscriptions admissibles à l'événement virtuel de lancement de la Série Q « Release the Beast » reçues entre le 29 juin 2022 à 00h00 CET et le 28 août 2022 à 23h59 CET.
- Les gagnants seront sélectionnés par un tirage au sort, qui aura lieu le vendredi 2 septembre 2022.

- Les conditions de la visite d'usine seront fournies au gagnant, une fois annoncées.

Le participant est seul responsable du respect des délais d'inscription auprès de l'AGCO et de l'exactitude des données personnelles fournies. Les inscriptions reçues après l'heure limite ne seront pas prises en compte.

4. Opportunités de participation

La participation au concours est soumise aux conditions générales présentées dans l'annonce pertinente et/ou sur le site internet.

5. Prix

- 5.1. Pour les prix qui ne sont pas en espèces, les paiements de la valeur du prix et les échanges de prix ne sont pas autorisés. Aucun prix ne peut être transféré.
- 5.2. Le prix présenté visuellement, par texte ou oralement dans le communiqué de concours d'AGCO n'est pas nécessairement identique au prix à gagner. AGCO se réserve le droit de remplacer le prix par un autre prix de valeur équivalente.
- 5.3. Les frais et les dépenses complémentaires, ainsi que les autres coûts qui pourraient être induits par un gain seront à la charge du gagnant.

6. Notification des gagnants

AGCO informera les gagnants en leur envoyant un courriel les invitant à contacter AGCO. Si la personne

sélectionnée lors du tirage au sort ne répond pas à ce courriel dans un délai de sept jours, un autre tirage au sort sera effectué.

7. Exclusion de participants

7.1. AGCO se réserve le droit d'exclure des participants au concours. Ceci s'applique particulièrement aux cas de violation de modalités de participation, de fausses données personnelles, de manipulation ou de suspicion de manipulation.

7.2. AGCO peut aussi exclure les participants faisant l'objet d'une suspicion raisonnable d'utilisation des services ou événements AGCO de manière illégale, discriminatoire, offensive, diffamatoire ou insubordonnée.

8. Exclusion de la distribution des prix

Si AGCO établit ultérieurement que le participant a créé une raison d'exclusion au sens de la Clause 7 ou qu'il n'était en fait pas admissible à la participation au sens de la Clause 2, AGCO peut exclure le participant de la distribution ou de la transmission des prix, ou réclamer la restitution de tout prix déjà transmis.

9. Publication des noms

9.1. Le participant accepte qu'en cas de victoire au concours, son nom soit publiquement annoncé dans des publicités, promotions ou sur des sites internet pertinents.

9.2. Le gagnant s'engage à se rendre disponible à titre gratuit, dans des limites raisonnables, à des fins de promotion (audio, photo, image et/ou texte) via des médias radio, internet, télévision ou imprimés et consent à une publication et une utilisation à des fins publicitaires par AGCO et par des sociétés affiliées à AGCO

10. Annulation du concours

AGCO se réserve le droit d'annuler ou de mettre fin au concours à tout moment. Ceci s'applique plus particulièrement aux cas de force majeure ou si le concours ne peut pas avoir lieu ou se poursuivre pour d'autres raisons organisationnelles, techniques ou légales. Dans un tel cas, les participants ne peuvent faire valoir aucun droit auprès d'AGCO.

11. Responsabilité

11.1. AGCO ne fait aucune garantie quant aux défauts matériels et/ou juridiques des prix.

11.2. AGCO assumera l'entière responsabilité des dommages résultant d'atteintes à la vie, au corps ou à la santé. Il en va de même pour la préméditation et la négligence grave. AGCO ne pourra être tenu responsable d'une négligence légère si et seulement si des obligations essentielles découlant de la nature du concours et revêtant une importance particulière pour la réalisation de l'objectif de ce concours n'auront pas été respectées. En cas de violation de ces obligations, de retard ou d'impossibilité pratique, la responsabilité d'AGCO sera limitée aux dommages généralement susceptibles de survenir dans le contexte d'un tel concours.

11.3. AGCO ne pourra être tenu responsable des dommages causés par le participant et se verra indemnisé par le participant pour toute plainte formulée par des tiers.

12. Corrélation entre les informations orales et les conditions écrites de participation

Si le contenu des informations exposées à l'oral diffère des conditions de participation ou du communiqué de concours individuel, seules les dispositions écrites s'appliquent.

13. Modification des conditions de participation

AGCO se réserve le droit de modifier les conditions de participation à tout moment. Les modifications ne s'appliquent pas aux concours déjà commencés.

14. Protection des données

Les pratiques de protection des données d'AGCO sont conformes aux exigences applicables en matière de protection des données. Pour plus de détails, veuillez consulter la déclaration de confidentialité.

<https://www.agcocorp.com/content/dam/agcocorp/Privacy/2019-03-27-agco-privacy-policy-french-eu-fr.pdf>

15. Forme écrite, clause de divisibilité, action en justice

15.1. Les déviations de ces conditions de participation doivent être établies par écrit pour être effectives. La renonciation à l'exigence de forme écrite n'est elle aussi possible que par forme écrite.

15.2. En cas de nullité, d'insuffisance ou d'inapplicabilité partielle ou totale de l'une ou plusieurs des clauses ci-dessus, les autres conditions générales resteront effectives. La clause nulle, insuffisante ou inapplicable sera remplacée par une clause valide ayant le même objectif économique que la clause nulle, insuffisante ou inapplicable. Il en va de même en cas de vide réglementaire.

15.3. Les recours juridiques sont exclus.

15.4. Les présentes conditions générales seront régies par le droit anglais et les candidats au concours seront soumis à la compétence des tribunaux anglais.

16. Prestataire de concours

Valtra Inc., Valmetinkatu 2, 44200 Suolahti , Finlande

valtra.communications@agcocorp.com.

En vigueur depuis juillet 2020